



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°3
Réunion du 15 septembre 2023

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent(e)s : Mme LOMON – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

SEMAINE du 09/09/2023 au 15/09/2023					
Dossier N°45-2	08/09/2023	550596	COLOMBIENNE ES	Demande de dérogation : - U14 C en D5 : Charles Peguy 2 à 17h30 - U14 D en D5 : Charles Peguy 2 à 17h30 - U16 C en D5 : Charles Peguy 3 à 11h00 - U16 D en D5 : Charles Peguy 3 à 11h00	La 3CD prend note.
Dossier N°48	10/09/2023	500638	VILLENEUVE LA GARENNE FOOT 92	Désengagement en SENIORS FEMININES.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 1 en SENIORS FEMININES. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°49	10/09/2023	540588	STADE Français	Désengagement de leur équipe en : - SENIORS D4 équipe 1 - SENIORS D5 poule A équipe 2	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 1 en SENIORS D4. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2) La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 2 en SENIORS D5 Poule A. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°50	12/09/2023	582618	JABC	Désengagement de l'équipe Futsal U13.	La 3CD prend note.
Dossier N°51	13/09/2023	523265	GENNEVILLIERS CSM	Réception courrier de la ville de GENNEVILLIERS CSM déclarant le stade Louis Boury impraticable du mardi 5 septembre 2023 au mercredi 31 janvier 2024.	Réception du courrier de la ville de Gennevilliers nous informant de la fermeture du stade Louis Boury du 5 septembre au 31 janvier 2024. La 3CD prend note et demande de bien vouloir trouver des terrains de replis homologués ou passer par Footclubs avec accord obligatoire du club adverse pour inverser les rencontres concernées.

Dossier N°52	13/09/2023	519111	FONTENAY AUX ROSES	Demande de dérogation en SENIORS D5: - le samedi à 18h30	La 3CD donne son accord à condition que le coup d'envoi soit à 19h00 comme prévoit l'annexe n°8.
Dossier N°53	14/09/2023	509738	VOLTAIRE CHATENAY	Problème d'alternance en U14 D5.	La 3CD prend note et réajustera au mieux le calendrier.
Dossier N°54	14/09/2023	527758	SEVRES FC	Problème d'alternance entre leur équipe ANCIENS +45ans et l'équipe ANCIENS D1 de SEVRES CO.	La 3CD prend note et réajustera au mieux le calendrier.
Dossier N°55	14/09/2023	523265	GENNEVILLIERS CSM	Désengagement de leur équipe U15 féminines à 8.	La 3CD prend.
Dossier N°56	14/09/2023	500051	ACBB	Désengagement de leur équipe 7 en U14 D5 poule B.	La 3CD prend note du désengagement de votre équipe 7 en U14 D5 Poule B. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°57	14/09/2023	511880	VILLE D'AVRAY	Demande modification U14 D5 équipes 1 et 2 à 16h00 au lieu de 15h30.OK Informe d'un doublon de matchs le 7 octobre, propose de décaler : le match ci-dessous à 17h30 : U14 D5 poule F du 07/10/2023 - n°27141447 VILLE D'AVRAY 2 / CSM CLAMART 2 et laisser le match ci-dessous à 15h30 : U14 D5 poule E du 07/10/2023 - n°27140754 VILLE D'AVRAY 1 / CHEMINOTS OUEST 2	La 3CD prend note et procède aux modifications.
Dossier N°58	14/09/2023	500748	VANVES STADE	Souhaite engager une équipe en U15F à 8 : - Le samedi au Parc de sports André Roche T.2	Accord de la 3CD.
Dossier N°59	15/09/2023	500622	ST CLOUD FC	Le club confirme le souhait d'engager une équipe en SENIORS D5.	Accord de la 3CD.
Dossier N°60	15/09/2023	512078	MALAKOFF USM	Souhaite engager une équipe supplémentaire en U14 D5 : - le samedi à 15h00 au complexe Lénine	La 3CD ne peut répondre favorablement à votre demande étant donné que les poules sont complètes sauf s'il y a un désistement ou si d'autres équipes s'engagent dans cette catégorie.

OBLIGATIONS DES CLUBS

La commission des compétitions informe les clubs ci-dessous qu'ils ne sont pas en conformité avec l'annexe 15 du R.S.G., « *Frais arbitrage* », article 6 « *Obligations des clubs et non-paiement* » (voir ci-dessous), merci de bien vouloir régulariser votre situation **dans les plus brefs délais.**

« Article 6 : *Obligation des clubs et non-paiement*

Tous les clubs ont obligation de fournir, avant le 15 septembre 2023, les coordonnées bancaires, par un R.I.B., pour que le service « comptable » du District puisse envoyer les prélèvements. »

- 545568 : PORTUGAL NOUVEAU
- 550647 : BAGNEUX FUTSAL
- 552274 : LES PETITS PAINS
- 610501 : HOPITAL RAYMOND POINCARE
- 837426 : SUPPORTERS DE L'A.S. ST ETIENNE
- 613040 : SANOFI

ENGAGEMENTS DISTRICT 92 UNIQUEMENT

ENGAGEMENTS - District 92

FUTSAL U17			FUTSAL U15		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	590683	PUTEAUX FUTSAL	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
546651	SCEAUX FC	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
			554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
			500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
			551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1
			582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1

FUTSAL U13			FUTSAL U10-U11		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1	560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1	590683	Puteaux Futsal	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1	581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1	580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1	560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	Equipe 1	554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1	500051	ACBB	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
582624	FBA	Equipe 1	551002	A. FUTSAL COURBEVOIE	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
			563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2

FUTSAL U8-U9		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
581476	AS FUTSAL CHAVILLE 92	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 2
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
554456	GENNEVILLIERS SOCCER	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2

FUTSAL U6-U7		
560548	FC ASNIERES FUTSAL	Equipe 1
580667	FUTSAL CLICHY PAULISTA	Equipe 1
560134	UNION SEVRIENNE DE FUTSAL	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 1
563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Equipe 2

FEMININES SENIORS LOISIRS à 8		
542440	RUEIL MALMAISON FC	Equipe 3
500051	ACBB	Equipe 1
540587	NEUILLY OLYMPIQUE	Equipe 1

FEMININES U18F à 8		
553138	CSM CLAMART	Equipe 1
509795	FC BOURG LA REINE	Equipe 1
550679	MONTRouGE FC 92	Equipe 1
509738	VOLTAIRE CHATENAY	Equipe 1
500009	GARENNE COLOMBES	Equipe 1
519111	FONTENAY AUX ROSES	Equipe 1
512078	MALAKOFF USM	Equipe 1
500638	VILLENEUVE LA GARENNE	Equipe 1

FEMININES U15F à 8		
549265	CHAVILLE FC	Equipe 1
553138	CSM CLAMART	Equipe 1
550679	MONTRouGE FC 92	Equipe 1
500692	MEUDON AS	Equipe 1
509738	VOLTAIRE CHATENAY	Equipe 1
512078	MALAKOFF USM	Equipe 1
500051	ACBB	Equipe 1
500748	VANVE STADE	Equipe 1

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.